

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 147**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

---

**OBJET**

Association pour l'Habitat Alternatif Social HAS - Participation financière du  
Département pour le financement des dispositifs Le Mascaret et Les Prytanes -  
Exercice 2016

---

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
Service Programmation et Tarification des Etablissements  
130.31**

## **PRESENTATION**

L'Association Habitat Alternatif Social – 22 rue des Petites Maries - 13001 MARSEILLE, association fondée en 1981, vise à défendre par le droit au logement et le droit à la santé la dignité des personnes fragiles. Le Président de l'association est M. Carmelo FRANCHINA. Son directeur Général est Eric KERIMEL DE KERVENO.

Cette association vise notamment à créer des dispositifs ou services favorisant l'insertion et offrant une alternative à la difficulté d'accès au logement des personnes fragilisées. Ce sont plus de 300 ménages qui sont accompagnés par HAS (tous services confondus). Elles visent des publics variés : personnes atteintes par le VIH et/ou VHC, mères ou pères célibataires avec enfant de moins de 3 ans, personnes en difficulté sociale à partir de 18 ans, personnes en grande errance avec ou sans animal de compagnie...

L'association est désormais organisée autour de 4 pôles et emploie 90 salariés :

- un pôle familles qui gère une maison relais pour femmes vieillissantes, un accueil pour femmes victimes de violences conjugales, des hébergements pour hommes et femmes célibataires avec enfants de moins de 3 ans et un dispositif pour des jeunes en insertion leur apportant un accompagnement à l'accès et au maintien dans un logement autonome ;
- un pôle santé qui gère une résidence accueil pour personnes vivant dans la rue de façon chronique avec des troubles psychiatriques sévères, un programme expérimental national d'actions médico-sociales en faveur des personnes en situation de grande précarité présentant des troubles psychiatriques sévères ;
- un pôle social qui gère un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour des personnes en situation irrégulière sur le territoire, des appartements de coordination thérapeutiques VIH-VHC (31 places), le dispositif Prytanés pour personnes en situation de grande errance, le dispositif Mascaret, un service de suite et bourse au logement et une action familles à la rue sortant de campement ;
- un pôle Vaucluse (CHRS, équipe mobile santé/social, un accueil de nuit, une plate-forme d'accompagnement.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

L'association sollicite la direction Personnes âgées – personnes handicapées pour une subvention globale de 96 399 € pour financer les dispositifs Le Mascaret et Les Prytanés :

- Le Mascaret (Tour sainte – 13014)

L'association, en partenariat avec l'Ehpad Saint Jean-de-Dieu (Marseille) propose une solution d'hébergement pour des personnes de plus de 55 ans ayant un parcours de vie d'exclusion sociale ou d'isolement.

En effet, au regard des expériences menées par l'Ehpad Saint Jean-de-Dieu, lequel héberge notamment des personnes âgées ayant vécu en grande exclusion, il a été constaté que cette population marginale développe un vieillissement accéléré.

Le nombre de personnes à la rue sur Marseille est estimé à plus de 6000, dont près de 800 sont âgées de plus de 60 ans.

Or il a été constaté que pour ces personnes, l'hébergement d'urgence ou CHRS est inadapté en raison de la durée limitée en structure. Par ailleurs, l'hébergement en Ehpad ou foyer -logement pour personnes âgées est inaccessible pour de multiples raisons, telles l'absence de documents administratifs, de ressources financières, les problèmes de santé mentale, l'inadaptation au sein d'hébergements collectifs, les addictions...

Le « Dispositif Mascaret » consiste donc à offrir un lieu d'habitation durable à des personnes issues de l'errance, usées et auxquelles les dispositifs actuels ne répondent qu'imparfaitement. Ces personnes nécessitent d'être stabilisées sur une période approximative de deux années, avant de pouvoir intégrer les structures classiques.

Ce dispositif est ainsi né d'un constat de terrain et d'une carence vécue par les acteurs de terrain et surtout les personnes sans abri.

Il se situe sur le site « La Tour sainte » dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille. Les locaux peuvent héberger jusqu'à 13 personnes. Ces locaux, ancien couvent religieux, appartiennent à la communauté de la congrégation de la Mission. Tout en étant excentrés, ils restent insérés dans le tissu social local.

Le projet repose sur le concept de « rétablissement », qui vise à accompagner les personnes en s'appuyant sur leurs capacités. Ainsi, ce dispositif développe au-delà de l'apport d'un hébergement un véritable accompagnement social.

#### - Les Prytanés (Luynes)

Ce dispositif consiste à accueillir 9 personnes adultes usées par des années d'errance dans une maison autogérée. Il s'agit de personnes très marginalisées, de santé fragile, ayant une trajectoire de vie chaotique et présentant un handicap psychique ou physique. Leur point commun est que ces personnes demandent alors une sédentarisation ou une simple halte.

Depuis novembre 2015, cet hébergement a lieu dans un bâtiment neuf composé de 9 studios et d'un espace collectif de 70m<sup>2</sup> et construit dans le cadre d'une démarche de développement durable.

L'architecture de ce bâtiment répond aux besoins spécifiques de cette population, pour laquelle une véritable appropriation des lieux et de l'espace est nécessaire.

## **BILAN**

### **Le Mascaret**

La collectivité départementale participe au financement du dispositif Le Mascaret depuis 2012. En 2015 elle a participé à hauteur de 39 500 € (pour les deux dispositifs Le Mascaret et Les Prytanes).

La file active est de 15 personnes. Depuis son ouverture, une personne a intégré une résidence autonomie, une a été orientée vers un Ehpad, 2 ont obtenu un logement et continuent de bénéficier de l'accompagnement hors les murs de l'association, 3 sont décédées.

L'âge moyen des résidents est de 62 ans.

La durée moyenne de séjour est de 1,8 an et oscille entre 2 mois et 2,9 ans.

Les résidents sont accompagnés par l'hôte de maison et le cuisinier. Interviennent également des travailleurs sociaux et éducateurs des Prytanes.

### **Les Prytanes**

Ce dispositif, ouvert en juin 2009, était initialement entièrement financé par l'Etat, via des crédits de centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Or depuis 2013, de nombreux résidents présents depuis l'ouverture ont pu accéder à un logement autonome (6 personnes pour une moyenne d'âge de 56 ans). Toutefois, ils nécessitent toujours un accompagnement par l'équipe, ce qui n'avait pas été envisagé ni financé au lancement du dispositif. C'est pourquoi en 2015 la collectivité a étendu sa participation financière à ce dispositif.

Sur l'année 2015 les Prytanes accueillait 9 personnes bénéficiaires de l'AAH ou du RSA et 4 personnes étaient accompagnées en logement autonome.

La file active est de 24 personnes et présente une moyenne d'âge de 49,3 ans.

La durée moyenne de séjour est de 2,7 ans pour les personnes accompagnées hors les murs.

Ainsi les deux dispositifs accueillent des publics similaires, ceux du Mascaret étant plus âgés.

C'est pourquoi les ressources humaines sont de plus en plus mutualisées. Ainsi l'équipe des Prytanes intervient désormais deux fois par semaine sur le Mascaret.

Par ailleurs il est constaté qu'il ne s'agit plus seulement d'offrir un habitat alternatif à la rue ou à l'accueil d'urgence mais d'accompagner tout autant après leur départ les anciens résidents hébergés. En effet, ces derniers nécessitent toujours un accompagnement important que ce soit dans le cadre de visites à domicile, d'aides ponctuelles, que pour les accompagner lors d'entrée en Ehpad, foyer logement ou logement autonome.

Sur l'année 2016, les projets des deux dispositifs visent notamment à maintenir l'autonomie des résidents et la prévention des incapacités fonctionnelles en permettant l'accompagnement des résidents aux soins, développant des ateliers bien-être, en luttant contre la vulnérabilité nutritionnelle et en anticipant des solutions pour les personnes en perte d'autonomie. A cette fin, l'association souhaite compléter l'équipe par un personnel soignant (aide-soignant ou aide médico-psychologique).

Afin de pouvoir continuer à mener leurs actions, l'association HAS sollicite donc la collectivité départementale pour un soutien financier important, au titre de ses actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, pour l'année 2016.

Le budget prévisionnel 2016 pour Le Mascaret est présenté en équilibre à 182 648 € et pour les Prytanes à 192 749 € (le budget prévisionnel global de l'association s'élève à 7 296 623€ €, financé à hauteur de 26% par l'ARS, 45% par la DDCS 13, 10% par le département).

L'association sollicite pour le dispositif Le Mascaret une subvention de 53 350 €, soit 29% du budget prévisionnel et 43 049 €, soit 22% du budget prévisionnel pour le dispositif Les Prytanes.

## **PROPOSITIONS**

Au regard de l'action positive menée par cette association (quasiment aucun ancien résident n'a rebasculé dans la rue), de la mutualisation des personnels entre les deux dispositifs et de la nécessité de continuer à suivre les personnes ayant pu intégrer un logement autonome je vous propose de soutenir les dispositifs « Le Mascaret » et « Les Prytanes » et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 39 500 € pour le dispositif Le Mascaret et de 20 000 € pour le dispositif Les Prytanes.

## **INCIDENCES FINANCIERES**

En cas d'approbation de votre part, le financement de cette subvention s'élèverait à 59 500 € sur l'année 2016.

N° de programme	N°d'opération	Libellé opération	Imputation	Engagement
10040	2011-1 002 301	Actions innovantes	65-53-6574	59 500 €

## **CONCLUSIONS**

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Personnes Agées, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL